



La laïcité est un des fondements de notre République et je vous ai déjà dit regretter que l'esprit de la loi fondatrice de 1905, malmenée par de nombreuses mesures anti-laïques, ne soit plus toujours respecté.

Les nombreuses dérogations fiscales votées par l'UMP, les financements publics des écoles privées, très majoritairement confessionnelles, le statut d'Alsace Moselle, et encore beaucoup d'autres réalités, représentent en tout près de 10 milliards d'euros d'argent public qui, chaque année, participent au financement et à la promotion de certains cultes... et cela au détriment

des financements qu'aurait besoin le service public de l'Education Nationale.

C'est pour mettre un terme à cette situation que le Parti de Gauche vient de présenter une proposition de loi « Pour la promotion de la laïcité et la clarification des règles de son application concrète ».

La laïcité n'est pas à géométrie variable selon les religions. Elle s'applique à tous. Cette proposition de loi est aujourd'hui la seule proposition sérieuse qui garantit la laïcité. Elle mérite au moins autant de publicité que le barnum inutile et dangereux qu'entretiennent dans la confusion et la démagogie la plus totale l'UMP et le Front National depuis plusieurs mois.

Cette proposition de loi a été déposée au Sénat par Marie-Agnès Labarre, sénatrice PG de l'Essonne. Lors de la conférence de presse, cette dernière a expliqué les raisons qui ont conduit le Parti de Gauche à porter ce combat au Sénat. C'est en effet dans cette assemblée que la droite a fait voter à plusieurs reprises des dispositions mettant en cause la laïcité (comme la loi Carle sur le financement des écoles privées). L'UMP et l'extrême droite se drapent aujourd'hui dans la laïcité alors qu'elles ne cessent de la remettre en cause.

J'attire votre attention sur le fait que cette proposition de loi, nourrie notamment des contributions du philosophe Henri Péna-Ruiz est le fruit du travail d'un « atelier législatif » ouvert aux citoyens mis en place par le Parti de Gauche pour élaborer un programme partagé pour les élections de 2012.

Vous pouvez télécharger l'intégralité de ce texte dans la rubrique « documents » de ce blog.

Voici les principales mesures du texte pour conforter l'application de la laïcité et l'étendre sur l'ensemble du territoire et à l'ensemble de l'espace public :

- appliquer la loi de 1905 sur l'ensemble du territoire : en Alsace-Moselle (fin du concordat sans remettre en cause le droit social local) et outre-mer (Guyane où la législation de Charles X s'applique encore)

- assurer l'égalité des citoyens en supprimant les avantages fiscaux dont bénéficient les cultes à travers notamment des fondations. Les religions ne relevant pas du service public ni de la sphère de l'intérêt général, elles ne doivent pas bénéficier d'avantages publics en matière fiscale.

- garantir la laïcité à l'école : attribuer l'argent public à l'école publique en mettant fin aux subventions publiques aux établissements privés et en les libérant ainsi de la tutelle de l'Etat.

- renforcer la laïcité dans les services publics : les usagers ne pourront pas invoquer un motif religieux pour obtenir un traitement particulier dans un service public. L'application de la laïcité sera aussi étendue dans les crèches, maisons de retraite et plus largement tous les établissements relevant d'une délégation de service public.